



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif le mardi 13 juillet 2021 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Pierre Lemay  
Siège #3 - Steeve Fortier  
Siège #5 - Pierre Ouellet  
Siège #6 - Michel Lamontagne

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Poste vacant  
Siège #4 - Poste vacant

Le maire, monsieur Ghislain Breton, a déclaré son absence à cette présente séance ordinaire. Monsieur Michel Lamontagne, maire suppléant, remplace monsieur Breton.

Tous formant quorum, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Michel Lamontagne. Madame Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

**21-07-227**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 8 juin 2021
  - 3.2 - Séance extraordinaire du 21 juin 2021
- 4 - SUIVI DES COMITÉS
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - ADMINISTRATION
  - 6.1 - Dépôt de la liste des dépenses
  - 6.2 - Renouvellement du contrat de la directrice générale et secrétaire-trésorière
  - 6.3 - Acquisition d'une banque d'heures de la firme Marc-André Paré consultant inc.
  - 6.4 - Autorisation de signature - acquisition d'une photocopieuse
  - 6.5 - Demande d'occupation du domaine public - lot 5 688 685
  - 6.6 - Entente relative à l'offre de service partagé en matière d'ingénierie
- 7 - VOIRIE ET TRANSPORT
  - 7.1 - Octroi d'un contrat - étude de l'état des ponceaux et planification des interventions

- 7.2 - Autorisation de paiement no 1 pour la réalisation de la piste cyclable du secteur de l'Église
- 7.3 - Autorisation de paiement no 1 pour le remplacement des ponceaux 134 et 136 du rang Saint-Joseph
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU
  - 8.1 - Octroi d'un contrat - vidange des boues des étangs aérés
  - 8.2 - Octroi d'un contrat - modification de la vanne située dans la chambre de réduction principale
- 9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 9.1 - Motion de remerciement à l'égard des membres du comité "image de marque"
  - 9.2 - Adoption du rapport du comité-mixte sur le renouvellement de l'image de marque municipal
  - 9.3 - Inclusion en zone agricole lot # 5 687 665
  - 9.4 - Octroi d'un mandat - service d'évaluation agréé
  - 9.5 - Octroi d'un mandat- Étude de faisabilité aménagement du camping municipal
- 10 - LOISIRS, SPORTS CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 10.1 - Octroi d'un contrat - désinstallation 2021 et installation 2022 de la Marina du Grand lac Saint-François
  - 10.2 - Adoption de la grille tarifaire des produits au café du bureau du presbytère
- 11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 12 - LÉGISLATION
  - 12.1 - Avis de motion - règlement 21-534 modifiant le règlement de zonage 09-345
  - 12.2 - Présentation du projet de règlement 21-534 modifiant le règlement de zonage 09-345
  - 12.3 - Avis de motion - Règlement 21-533 régissant le programme Rénovation Québec
  - 12.4 - Présentation du projet de règlement 21-533 régissant le programme Rénovation Québec
  - 12.5 - Avis de promulgation - Règlement d'emprunt 21-530 concernant la vidange des boues des étangs aérés
  - 12.6 - Avis de promulgation - règlement 21-526 sur les usages conditionnels
  - 12.7 - Certificat de la procédure d'enregistrement - Règlement 21-529 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'égout et autorisant un emprunt
- 13 - CONTRIBUTIONS
- 14 - CORRESPONDANCE
- 15 - VARIA
- 16 - SUIVI DE DOSSIERS
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**21-07-228**

##### **3.1 - Séance ordinaire du 8 juin 2021**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé, appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-07-229

### 3.2 - Séance extraordinaire du 21 juin 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé, appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4 - SUIVI DES COMITÉS

#### 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

##### Madame Louise Deblois:

Avec le départ de 2 médecins de Lac-Mégantic, 1 médecin qui prend sa retraite, la super infirmière en congé de maternité et seulement 1 médecin qui vient à Lambton une demie journée par semaine, j'aimerais savoir où vous en êtes avec vos interventions pour assurer une couverture médicale convenable pour vos citoyens?

##### Madame Louise Deblois:

La CAQ a mis sur pied le programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures et doté le tout d'une enveloppe de 10 millions de dollars. La date limite pour déposer les projets est le 20 août 2021. Ce n'est pas la même chose que le PAFIRS du fédéral. Est-ce que la municipalité de Lambton saisira cette opportunité pour bonifier son offre au Parc municipal (brise-vagues, kayak, pédalos, canoës)?

#### 6 - ADMINISTRATION

##### 6.1 - Dépôt de la liste des dépenses

21-07-230

##### Incompressibles

Une liste des dépenses incompressibles régulièrement payées au montant de quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-huit dollars et cinquante. (93 388,50 \$) est remise à chacun des membres du Conseil.

##### Comptes à payer

La liste des comptes à payer est présentée aux membres du Conseil.

Il est proposé, appuyé et résolu

**QUE** les comptes à payer au montant de six cent cinquante-six mille cinq cent dix dollars et soixante-dix-sept (656 510,77\$) soient acceptés et que les paiements soient autorisés.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-231

**6.2 - Renouvellement du contrat de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

**ATTENDU QUE** les modalités du contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marcelle Paradis, doivent être renouvelées;

Il est proposé, résolu et appuyé

**QUE** le conseil autorise le maire, monsieur Ghislain Breton à signer le contrat de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marcelle Paradis.

**QUE** le contrat renouvelé soit consigné à la présente pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-07-232

**6.3 - Acquisition d'une banque d'heures de la firme Marc-André Paré consultant inc.**

**ATTENDU** les besoins de la municipalité et l'offre de services de la firme Marc-André Paré consultant inc.;

Il est proposé, appuyé et résolu

**QUE** le conseil de la municipalité de Lambton acquiert une banque de 25 heures pour des services professionnels à Marc-André Paré consultant inc. pour un montant de deux mille dollars (2 000,00 \$) plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-07-233

**6.4 - Autorisation de signature - acquisition d'une photocopieuse**

**ATTENDU QUE** le contrat de location de photocopieuse arrive à terme en juin 2022.

**ATTENDU** que la municipalité peut bénéficier de meilleur tarif avec un nouveau contrat;

**ATTENDU** l'offre de service de GDX solutions numériques adaptées reçue et leur recommandation;

Il est proposé, appuyé et résolu

**D' la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marcelle Paradis, à signer le contrat de location pour la fourniture d'une photocopieuse de marque AltalinkC8170 avec GDX solutions numériques adaptées.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-07-234

**6.5 - Demande d'occupation du domaine public - lot 5 688 685**

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le règlement 14-415 relatif à l'occupation de son domaine public;

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu une demande d'autorisation de monsieur Léandre Baillargeon rencontrant les exigences de ce règlement;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à utiliser une partie du lot identifié comme étant une partie du lot 5 688 685, sur le 2e Rang, cadastre du Canton de Lambton, dans la circonscription foncière de Frontenac comme droit de passage pour accéder à sa propriété (lot 5 688 799) qui est enclavée;

**ATTENDU QUE** cette autorisation doit être accordée par résolution de ce conseil;

**ATTENDU QUE** le propriétaire s'engage à respecter les conditions qui sont prévues aux fins de l'utilisation projetée, notamment au maintien d'une assurance responsabilité civile exigée pour toute la durée de l'occupation du domaine public;

Il est proposé, appuyé et résolu

**QUE** le conseil de la municipalité de Lambton autorise temporairement monsieur Léandre Baillargeon à occuper une partie du lot 5 688 685 à des fins de droit de passage.

**QUE** la présente autorisation soit inscrite au registre des autorisations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-07-235

#### **6.6 - Entente relative à l'offre de service partagé en matière d'ingénierie**

**ATTENDU** l'aide financière reçue dans le cadre du programme coopération intermunicipale du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation pour des services d'ingénierie;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) afin de conclure une entente intermunicipale relativement à la fourniture de services en matière d'ingénierie et de génie civil par la municipalité mandataire aux municipalités requérantes, selon leurs besoins;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Adstock emploie des professionnels en matière d'ingénierie et de génie civil municipal pour des besoins découlant de ces matières;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Lambton, de Saint-Frédéric et de Tring-Jonction désirent conclure une entente afin de bénéficier des services de l'équipe technique d'Adstock sur leur territoire respectif pour des besoins relevant de la compétence de cette équipe;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Adstock consent à conclure une telle entente;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent consigner les modalités de leur entente par écrit;

**ATTENDU QUE** les Parties acceptent l'ensemble des termes, modalités et conditions prévus dans la présente entente afin d'assurer une gestion efficace des services rendus par l'Équipe technique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu

**DE** déposer et d'entériner l'entente intervenue entre la municipalité d'Adstock et les municipalités de Lambton, de Saint-Frédéric et de Tring-Jonction concernant le service partagé en matière d'ingénierie;

**D'autoriser** le maire, monsieur Ghislain Breton et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marcelle Paradis, à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7 - VOIRIE ET TRANSPORT**

21-07-236

##### **7.1 - Octroi d'un contrat - étude de l'état des ponceaux et planification des interventions**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité désire procéder à une étude de l'état des ponceaux et la planification des interventions en considérant l'impact des changements climatiques sur la capacité hydraulique des ouvrages;

**ATTENDU QUE** la municipalité bénéficie d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale financée par le Fonds vert du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, d'un montant totalisant 55 000,00 \$;

**ATTENDU** l'offre de service reçu de la firme WSP au montant de 84 175,00 \$ plus les taxes applicables dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé, appuyé et résolu

**QUE** le conseil octroi le contrat de la réalisation d'une étude de l'état des ponceaux et la planification des interventions à la firme WSP au montant de quatre-vingt-quatre mille cent soixante-quinze dollars (84 175,00 \$) plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-07-237

**7.2 - Autorisation de paiement no 1 pour la réalisation de la piste cyclable du secteur de l'Église**

**ATTENDU QUE** les travaux de réalisation d'un tronçon de la piste cyclable du secteur de l'Église sont terminés;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur Excavation Lapointe & Fils dépose la demande de paiement no 1 pour les travaux réalisés;

**ATTENDU QUE** la demande de paiement totalise un montant de 192 279,21 \$ taxes incluses;

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse de la demande de paiement, la firme Stantec émet un avis favorable concernant les travaux complétés et recommande l'acceptation de la demande de paiement no 1;

Il est proposé, appuyé et résolu

**QUE** la demande de paiement no 1, présentée par Excavation Lapointe & Fils pour la réalisation de la piste cyclable du secteur de l'Église, au montant de cent quatre-vingt-douze mille deux cent soixante-dix-neuf dollars et vingt-et-une (192 279,21 \$) taxes incluses soit acceptée et payée;

**QUE** le montant soit prélevé à même le fonds général de la municipalité et que le remboursement du fonds général sera fait lors de la réception de la subvention consentie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-07-238

**7.3 - Autorisation de paiement no 1 pour le remplacement des ponceaux 134 et 136 du rang Saint-Joseph**

**ATTENDU QUE** les travaux de remplacement des ponceaux 134 et 136 du rang Saint-Joseph sont terminés;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur Excavation Bolduc inc. dépose la demande de paiement no 1 pour les travaux réalisés;

**ATTENDU QUE** la demande de paiement totalise un montant de 110 935,67 \$ taxes incluses;

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse de la demande de paiement, la firme WSP émet un avis favorable concernant les travaux complétés et recommande l'acceptation de la demande de paiement no 1;

Il est proposé, appuyé et résolu

**QUE** la demande de paiement no 1, présentée par Excavation Bolduc inc. pour les travaux de remplacement des ponceaux 134 et 136 du rang Saint-Joseph, au montant de cent dix mille neuf cent trente-cinq dollars et soixante-sept (110 935,67 \$) taxes incluses soit acceptée et payée;

**QUE** le montant soit prélevé à même le fonds général de la municipalité et que le remboursement du fonds général sera fait lors de la réception de la subvention consentie.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8 - HYGIÈNE DU MILIEU**

21-07-239

#### **8.1 - Octroi d'un contrat - vidange des boues des étangs aérés**

**ATTENDU QUE** la municipalité a octroyé un mandat à la firme Groupe Synergis pour procéder à la mesure de boues et l'évaluation des volumes cumulés des étangs d'épuration de la municipalité ainsi que l'analyse des paramètres facultatifs ;

**ATTENDU QUE** suite à ces analyses, les ingénieurs recommandent une vidange, car le pourcentage de boues est supérieur à 15 %;

**ATTENDU QU'**un appel d'offres a été publié via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ;

**ATTENDU** les soumissions reçues suivantes :

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT TAXES NETTES ALTERNATIVE 1 Vidange des boues, transport et disposition</b>	<b>MONTANT TAXES NETTES ALTERNATIVE 2 Vidange des boues</b>
Simetech environnement inc.	156 080,33 \$	112 377,18 \$
Environnement Terra Vestra	183 112,90 \$	129 737,25 \$
Sanexen Services Environnementaux inc.	208 877,88 \$	-
Terrapure environnement	209 392,32 \$	150 809,29 \$

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse des soumissions pour la vidange des boues des étangs aérés, l'ingénieur monsieur André Collin de la municipalité d'Adstock recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire jugé conforme soit Simetech environnement inc. avec l'alternative 1.

Il est proposé, appuyé et résolu

**QUE** la Municipalité octroie le mandat à Simetech environnement inc. au montant de cent cinquante-six mille quatre-vingts dollars et trente-trois (156 080,33\$) taxes nettes, afin d'effectuer la vidange et la disposition des boues (alternative 1).

**QUE** le conseil s'approprie un montant de vingt-six mille trois cents dollars (26 300,00 \$) du surplus affecté pour la vidange des étangs aérés

**QUE** le conseil s'approprie un montant de (38 862,00 \$) du fonds général.

**QUE** le conseil municipal autorise le maire, monsieur Ghislain Breton, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marcelle Paradis, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents à la vidange des boues des étangs aérés.

**QUE** la municipalité octroie les contrats conditionnels à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-07-240

#### **8.2 - Octroi d'un contrat - modification de la vanne située dans la chambre de réduction principale**

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de modifier la vanne de 6" CLA-VAL;

**ATTENDU QUE** cette modification optimisera le bon fonctionnement de la chambre de réduction principale;

**ATTENDU** l'offre de service reçu de CGR Procédé au montant de 7 799,00 \$ plus les taxes applicables dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

Il est proposé, appuyé et résolu

**QUE** le conseil octroi le contrat à CGR Procédé afin de modifier la vanne de 6" CLA-VAL, située dans la chambre de réduction principale, au montant de sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (7 799,00 \$) plus les taxes applicables.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

21-07-241

#### **9.1 - Motion de remerciement à l'égard des membres du comité "image de marque"**

**ATTENDU** la création du comité "image de marque" et des citoyens bénévoles s'y impliquant; messieurs Michel Provencher et Francis Robert et madame Denise Isabel Richard;

**ATTENDU** la consultation publique tenue le 15 juin dernier et le travail remarquable que les membres du comité ont réalisé pour la réussite de cette consultation;

**ATTENDU** le rapport final contenant 21 pistes d'actions pour améliorer l'image de marque de la municipalité produit par le comité;

Il est proposé, appuyé et résolu

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lambton adopte une motion de remerciement à l'endroit des membres du comité "image de marque" pour leur implication et le succès de la consultation publique.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-07-242

#### **9.2 - Adoption du rapport du comité-mixte sur le renouvellement de l'image de marque municipal**

**ATTENDU QUE** le conseil a formé le comité "image de marque" ayant pour mandat de préparer une stratégie et un plan d'action afin de mieux faire connaître les qualités sociales, économiques et environnementales de la municipalité et de proposer des actions et des outils de communication et de promotion ;

**ATTENDU QUE** ce comité était formé d'élus et de citoyens représentants divers secteurs et milieux de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** ce comité a tenu 5 rencontres entre les mois de mars et juin 2021 afin de préparer et livrer un rapport final au conseil municipal ;



**ATTENDU QU'**une consultation publique a été tenue le 15 juin 2021 à propos du plan d'action proposé par le comité et que plus de 50 citoyens ont participé à cet exercice ;

**ATTENDU QU'**un rapport final a été soumis par le comité et que ce rapport, joint en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé, appuyé et résolu

**QUE** le conseil confirme avoir pris connaissance du rapport final du comité-mixte sur le renouvellement de l'image de marque municipale.

**QUE** le conseil accepte la recommandation du comité, prenant la forme du rapport final, et en adopte son contenu dans son intégralité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-07-243

### **9.3 - Inclusion en zone agricole lot # 5 687 665**

**ATTENDU QUE** le lot # 5 687 665, d'une superficie de 109 hectares, est utilisé à des fins d'exploitation forestière ;

**ATTENDU QUE** le lot n'est pas situé en zone agricole permanente ;

Il est proposé, appuyé et résolu

**QUE** la municipalité demande une autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'inclure à la zone agricole permanente le lot #5 687 665 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Frontenac.

**QUE** le conseil autorise monsieur Robert Blanchette, inspecteur en bâtiment et en environnement, à signer et à transmettre la demande.

**QUE** le conseil transmette sa demande d'autorisation à la MRC du Granit, conformément à la procédure, et qu'elle lui demande son appui.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-07-244

### **9.4 - Octroi d'un mandat - service d'évaluation agréé**

*Le conseiller # 5 monsieur Pierre Ouellet déclare son intérêt et s'abstient de voter.*

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des offres de services à des fins d'évaluation de valeur marchande de trois parcelles de terrain du lot 5 688 106, chemin J.-Cyrille Bureau;

**ATTENDU** l'offre de service reçu de la firme Dufresne, Savary & Associés inc. au montant de 2 500,00 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation d'un rapport d'évaluation de l'ordre des évaluateurs agréés du Québec;

Il est proposé, appuyé et résolu

**QUE** le conseil octroi le mandat à monsieur Éric Grenier, Évaluateur agréé de la firme Dufresne, Savary & Associés inc. au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500,00\$) plus les taxes applicables afin d'évaluer la valeur marchande de la parcelle de terrain située sur le lot 5 688 106 ayant façade sur le chemin J.-Cyrille-Bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-07-245

**9.5 - Octroi d'un mandat- Étude de faisabilité aménagement du camping municipal**

**ATTENDU** les actions retenues du Plan d'Action de développement durable (PADD) de la municipalité en matière d'environnement et d'économie;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire réaménager le camping municipal du parc du GLSF afin de bonifier les services d'hébergement quatre-saison ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite relocaliser l' Écocentre et les actifs municipaux situés à l'intersection de J. Cyrille Bureau et du rang Saint-Michel;

**ATTENDU** l'offre de service reçu de RAPPEL, Experts-conseils en environnement et en gestion de l'eau, au montant de 11 900,00 \$ plus les taxes applicables dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

Il est proposé, appuyé et résolu;

**QUE** le conseil octroie un mandat à RAPPEL au montant de onze mille neuf cents dollars (11 900,00\$) plus les taxes applicables pour une étude préliminaire d'élaboration de concepts d'aménagement d'un camping, d'un stationnement ainsi que de la mise en valeur de milieux humides;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10 - LOISIRS, SPORTS CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE**

21-07-246

**10.1 - Octroi d'un contrat - désinstallation 2021 et installation 2022 de la Marina du Grand lac Saint-François**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des offres de service pour l'installation et la désinstallation de la Marina pour 2021-2022;

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu les offres de services suivantes :

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX sans les taxes</b>
Indyco	13 170,00 \$
Quai Expert	16 977,13 \$

Il est proposé, appuyé et résolu

D'octroyer le contrat à Indyco pour un montant de treize mille cent soixante-dix dollars (13 170,00 \$) plus les taxes applicables pour l'installation et la désinstallation de la Marina pour l'année 2021-2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-07-247

**10.2 - Adoption de la grille tarifaire des produits au café du bureau du presbytère**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire implanter un projet-pilote de café au bureau d'accueil touristique situé dans le presbytère de Lambton;

**ATTENDU QUE** le café sera opéré par la municipalité, notamment par les préposés à l'accueil du bureau d'accueil touristique;

**ATTENDU QUE** différentes sélections de café, thé, tisane et chocolat chaud seront offerts en vente dans le cadre de l'opération de ce café;

Il est proposé, appuyé et résolu

**QUE** la grille tarifaire soit utilisée pour établir les prix de vente des items au café du presbytère:

<b>GRILLE TARIFAIRE</b>		
<b>ITEM</b>	<b>PRIX AVANT LES TAXES</b>	<b>PRIX TAXES INCLUSES</b>
Café régulier	1, 74 \$	2,00 \$
Espresso	1,30 \$	1,50 \$
Espresso allongé	1,96 \$	2,25 \$
Café latte	2,17 \$	2,50 \$
Capuccino	2,61 \$	3,00 \$
Thé / Tisane	1,09 \$	1,25 \$
Chocolat chaud	2,17 \$	2,50 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **12 - LÉGISLATION**

### **12.1 - Avis de motion - règlement 21-534 modifiant le règlement de zonage 09-345**

Avis de motion est donné par Steeve Fortier, de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un projet de règlement no 21-534 modifiant le règlement de zonage no 09-345 afin de modifier le zonage du lot 6 428 006.

Le projet de règlement vise à:

- Modifier le zonage du lot 6 428 006 afin de permettre un usage commercial;
- Autoriser l'usage Commerce extensif à la zone M-14.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

### **21-07-248 12.2 - Présentation du projet de règlement 21-534 modifiant le règlement de zonage 09-345**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lambton a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 09-345;

**ATTENDU QUE** la Loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé, appuyé et résolu

**QUE** le conseil de la Municipalité de Lambton adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT No 21-534 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-345 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DU LOT 6 428 006, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** conformément aux articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire ou un conseiller le 10 août 2021, à 19 h 30, au 230, rue du Collège, Lambton;

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marcelle Paradis, afin de préparer, publier et afficher les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **12.3 - Avis de motion - Règlement 21-533 régissant le programme Rénovation Québec**

Avis de motion est donné par Pierre Lemay de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement 21-533 régissant le programme Rénovation Québec.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

### **21-07-249 12.4 - Présentation du projet de règlement 21-533 régissant le programme Rénovation Québec**

Présentation du projet de règlement 21-533 régissant le programme Rénovation Québec.

### **21-07-250 12.5 - Avis de promulgation - Règlement d'emprunt 21-530 concernant la vidange des boues des étangs aérés**

**ATTENDU** la résolution 20-05-129 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 mai 2020 octroyant un mandat à la firme Groupe Synergis pour procéder à la mesure de boues et l'évaluation des volumes cumulés des étangs d'épuration de la municipalité ;

**ATTENDU** l'approbation par le conseil municipal du devis de l'ingénieur de la Municipalité d'Adstock, à la séance tenue le 11 mai 2021 résolution # 21-05-158;

**ATTENDU QUE** suite à ces analyses, les ingénieurs recommandent une vidange, car le pourcentage de boues est supérieur à 15 %;

**ATTENDU QUE** le coût de la vidange des boues des étangs aérés est estimé à 171 684 \$ selon la répartition des coûts;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 21 juin 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu

**QUE** le règlement suivant portant le numéro 21-530 soit adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de vidange des boues des étangs aérés selon la plus basse soumission conforme reçue en date du 1er juin 2021 incluant les taxes nettes, les imprévus tel qu'il appert à l'estimation détaillée préparée par la directrice générale en date du 21 juin 2021, laquelle somme est basée sur le total de la soumission reçue, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexe A et B.

#### **ARTICLE 3**

Le conseil est par le présent règlement, autorisé à dépenser la somme de 171 684 \$ pour les fins du présent règlement incluant les taxes nettes et les imprévus, laquelle somme est basée sur le total de la soumission reçue et le tableau des dépenses prévues, lesquelles font partie intégrante du présent règlement les annexes « A » et « B »;

#### **ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à s'approprier le surplus affecté pour la vidange des étangs aérés au montant de 26 300 \$, à s'approprier un montant de 38 862 \$ du Fonds général et à emprunter une somme de 106 522 \$ sur une période de 5 ans.

#### **ARTICLE 5 TAXE SPÉCIALE AU SECTEUR DESSERVI**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout sanitaire de la municipalité, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable desservi par le réseau d'égout sanitaire par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables desservi par le réseau d'égout sanitaire.

- a) résidence familiale 1,0
- b) 2 logements 1,5
- c) 3, 4 et 5 logements 2,0
- d) 6 et 7 logements 2,5
- e) 2 logements plus 2 commerces ou bureaux 2,0
- f) 3 logements plus 1 commerce ou bureau 2,0
- g) 4 logements plus 1 commerce ou bureau 2,5
- h) commerce 1,0
- i) résidence unifamiliale plus 1 commerce ou bureau 1,5
- j) industrie de moins de 50 employés 2,0
- k) industrie de plus de 50 employés 4,0

#### **ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 7**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Ghislain Breton  
Maire



Marcelle Paradis  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	21 juin 2021
Adoption du projet de règlement :	21 juin 2021
Adoption du règlement :	13 juillet 2021
Avis public visant la tenue d'une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter :	19 juillet 2021
Tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter :	3 août 2021
Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement:	17 août 2021
Date de l'approbation du ministre :	
Entrée en vigueur :	

21-07-251

### 12.6 - Avis de promulgation - règlement 21-526 sur les usages conditionnels

**ATTENDU QUE** le Conseil désire encadrer les résidences de tourisme par le biais d'un règlement sur les usages conditionnels sur le territoire;

**ATTENDU QUE** la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est propos, appuyé et résolu

**QUE** le conseil de la municipalité de Lambton adopte le règlement intitulé:

« RÈGLEMENT NUMÉRO 21-526 SUR LES USAGES CONDITIONNELS », dont copies est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

**QUE** conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur;

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-07-252

### 12.7 - Certificat de la procédure d'enregistrement - Règlement 21-529 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'égout et autorisant un emprunt

**ATTENDU QUE** la municipalité juge à propos de faire les travaux requis pour le prolongement du réseau d'égout sur la 2e Avenue;

**ATTENDU QUE** le coût de ces travaux est estimé au montant de 104 550,00 \$;

**ATTENDU QUE** l'article 960.0.1 du Code municipal permet d'emprunter au fonds général pour financer des dépenses en immobilisation effectuées au bénéfice d'un secteur et d'imposer une taxe spéciale sur tout immeuble imposable situé dans ce secteur pour pourvoir au remboursement de cet emprunt ;

**ATTENDU QUE** le règlement 21-529 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'égout sur la 2e Avenue et autorisant un emprunt au fonds général pour assumer le coût de ces travaux et imposant une compensation aux fins de pourvoir au remboursement de l'emprunt doit faire l'objet d'une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;

Il est proposé, appuyé et résolu

**QUE** le conseil municipal a reçu de la directrice générale et secrétaire-trésorière, le

dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement du règlement 21-529 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'égout sur la 2e Avenue et autorisant un emprunt au fonds général pour assumer le coût de ces travaux et imposant une compensation aux fins de pourvoir au remboursement de l'emprunt et qui a été tenue le 23 juin 2021.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **13 - CONTRIBUTIONS**

#### **14 - CORRESPONDANCE**

Le courrier reçu durant le mois de juin 2021 a été remis aux élus.

21-07-253

#### **15 - VARIA**

#### **16 - SUIVI DE DOSSIERS**

#### **17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

21-07-254

#### **18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé, appuyé et résolu

**QUE** la séance soit levée, il est 20 h 39

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Ghislain Breton  
Maire



Marcelle Paradis  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT** - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.



Marcelle Paradis  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Ghislain Breton, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Ghislain Breton  
Maire